

DELIBERATION N°35/2026
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VEREL-PRAGONDRAN
SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Votants : 13

Date de la convocation : 10/04/2026

Date d'affichage : 10/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril à vingt heures dix, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Madame Manon BOYER, Maire.

Présents : Manon BOYER ; Julien PERNOT ; Camille JACQUEMIER ; Julien HUNERFURST ; Estelle CAMELLO ; Fanny COUPPEY ; Kévin LEHOUX ; Maroussia ROCHER ; Léo BLERVAQUE ; Christine MOUCAUD ; Florence GAUTIN ; Robin GAILLARDET ; Morgane TARDY.

Absents : Thomas COMLAR ; Damien CHAFFARDON ayant donné pouvoir à Estelle CAMELLO.

Julien PERNOT a été nommé de secrétaire de séance.

Objet : Vote du compte de gestion 2025 :

Madame la Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Madame la Maire indique que, après vérification, le compte de gestion établi et transmis par le Comptable public est conforme au compte administratif de la commune. Il est ici précisé que Monsieur Damien CHAFFARDON ne peut pas participer au vote par procuration.

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte de gestion dressé par le Comptable public pour l'exercice 2025.
- **PRECISE** qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le compte de gestion pour l'année 2025.

Résultat du vote : Pour : 13 voix
 Abstentions : 0 voix
 Contre : 0 voix
 Ne participe pas au vote : 1 voix

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 24/04/2026

Et publication ou notification le 24/04/2026

La secrétaire de séance, Julien PERNOT



La Maire, Madame Manon BOYER

